YERRES

Service Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 42
N/Réf. : NDA/ND

DECISION N° 2001/48

OBJET : Passation d'un marché négocié relatif aux travaux de réfection de l'allée du Coudrier et de l'allée des Deux Sources, lot n°1 "voirie" avec la société APPIA.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, complétée par celles du 27 juillet 1995 et du 26 novembre 1997 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des communes,

VU le code des marchés publics et notamment ses articles 104 I alinéa 10, 274 et 308,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour insertion au BOAMP le 26 octobre 2000 et publié le 9 novembre 2000,

CONSIDERANT que la date d'engagement de la consultation était fixée au 14 novembre 2000 et la date limite de réception des offres au 15 décembre 2000 à 16 heures,

CONSIDERANT que l'offre de la société APPIA est la moins disante pour le lot n°1 "voirie",

DECIDE

DE PASSER le marché correspondant au lot n°1 "voirie" avec la société APPIA Sud Ile-de-France SNC à Saclay - Carrefour du Christ - 91898 ORSAY Cedex,

DIT que le montant de ce marché est de 335 646,00 F H.T. soit 401 432,61 F T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000.

Fait à Yerres, le 15 février 2001

REÇU LE
22 FEV. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
D'ÉVRY

Le Député-Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 2001

Nicolas DUPONT - AIGNAN

Hôtel de Ville
60 rue Charles de Gaulle - 91335 Yerres Cédex - Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.ville-de-yerres.fr
Toute correspondance doit être adressée à monsieur le Député-Maire

124